

Brochure n° 3167

Convention collective nationale

IDCC : 2257. – CASINOS

ADHÉSION PAR LETTRE DU 6 MAI 2011

DE L'ACIF À LA CONVENTION

NOR : ASET1151259M

IDCC : 2257

Soulac-sur-Mer, le 6 mai 2011.

L'association des casinos indépendants français (ACIF), BP 21, 1, avenue El Burgo-de-Osma, 33780 Soulac-sur-Mer, à la direction générale du travail, bureau des relations collectives du travail, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

Monsieur le directeur général du travail,

Par la présente, nous vous informons que notre syndicat ACIF a décidé d'adhérer à la convention collective nationale des casinos ainsi qu'à ses avenants signés à ce jour.

Nous vous prions de croire, Monsieur le directeur général du travail, en l'assurance de notre parfaite considération.

Le président.